

Ça va mieux chez Fraser Papers

FD - La bonne humeur semble revenue chez Fraser Papers après les nombreux événements négatifs ayant touché la compagnie depuis le début de l'année. L'entreprise est toutefois encore assujettie à la Loi des arrangements avec les créanciers (Canada) et sous la USA Bankruptcy Code, Chapter 15 (États-Unis).

Au chômage depuis le 8 juin 2009, les employés du secteur de la pâte sulfite sont retournés au boulot le mercredi 26 août. Quelques jours auparavant, une cinquantaine de travailleurs ont effectué quelques travaux d'entretien afin que les machines de

l'usine madawaskayenne puissent redémarrer de façon convenable pour maintenir la production à un bon niveau.

Présentement, environ 300 employés font fonctionner les installations de Fraser Papers à Edmundston. Les deux tiers des travailleurs occupent un emploi au sein de la pâte sulfite, les autres syndiqués étant divisés au niveau de la pâte mécanique et du secteur de cogénération. Mis à part quelques départs à la retraite, le nombre d'employés devrait rester semblable d'ici les prochains mois.

Les usines d'Edmundston et Thurso (Québec) ont cependant perdu les services de leur directeur des opérations de pâtes. Robert Dufresne n'est plus à l'emploi de Fraser Papers depuis le samedi 5 septembre. Ce dernier a accepté un poste de directeur général chez une autre compagnie de pâtes et papiers en Colombie-Britannique. Directeur des opérations de l'Est pour Fraser Papers, Jean-Pierre Benoît s'occupera de cette fonction par intérim.

Rappelons que la compagnie papetière faisait face à un manque à gagner de 17 millions de dollars. Pour pallier ce déficit, le gouvernement provincial

avait accepté de doubler la part de Fraser Papers en allocation de bois sur les terres de la Couronne, soit de 9 à 20 %. L'entreprise avait également conclu une entente avec Énergie NB afin de réduire ses dépenses énergétiques de 6,5 millions de dollars.

Après de nombreuses discussions, Fraser Papers a aussi pu obtenir plusieurs concessions de ses employés syndiqués lors du renouvellement de leur convention collective. Ces concessions furent acceptées à 81 % en début de soirée du mardi 11 août. Le contrat de travail durera trois ans. Les salaires des employés ont baissé de trois dollars par heure en moyenne.